

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES BASQUES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy tenue le 22 août 2022 à 19 h 00 au 52, rue Principale de Saint-Guy.

Sont présents :  
Monsieur Gilles Roussel, maire  
Monsieur François Labrie  
Monsieur Maxime Gobeil-Philibert  
Madame Micheline Bérubé  
Madame Gaétane Gagnon  
Madame Chantal Gauthier

Les membres présents forment le quorum.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Gilles Roussel, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 00. Madame Alyson Lavoie, fait fonction de secrétaire.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Résolution CM-2022-100-00**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 5.1 Lettre enregistrée
- 5.2 Bibliothèque
- 5.3 Rang 4 – graider à cause de la forte pluie
- 5.4 Pépîne – Louer ou acheter
- 5.5 \_\_\_\_\_

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Regroupement municipal – Formation du comité
- 4. Regroupement municipal – Questions au MAMH
- 5. Affaires nouvelles
- 6. Période de questions
- 7. Clôture de la séance

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**


Adoptée à l'unanimité des conseillers.

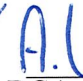
3. **REGROUPEMENT MUNICIPAL – FORMATION DU COMITÉ**  
**Résolution CM-2022-101-00**

Une rencontre entre le maire de Saint-Guy, le maire de Lac-des-Aigles et Denis Côté du MAMH a eu lieu le 11 août dernier. À la suite de cette rencontre, Monsieur Côté souhaite avoir la liste des membres du conseil avec leur courriel qui feront partie du comité de travail sur le regroupement. Seulement deux à trois conseillers pourront y faire partie.

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier**

Que la Municipalité de Saint-Guy nomme la conseillère Madame Chantal Gauthier et le conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert pour faire partie du comité de travail sur le

  
Maire

  
DGA

regroupement et fournie à Monsieur Denis Côté, conseiller aux opérations régionales une liste de ces membres ainsi que leur courriel.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 4. REGROUPEMENT MUNICIPAL – QUESTIONS AU MAMH

##### Résolution CM-2022-102-00

Une rencontre entre le maire de Saint-Guy, le maire de Lac-des-Aigles et Denis Côté du MAMH a eu lieu le 11 août dernier. À la suite de cette rencontre, Monsieur Côté souhaite recevoir une liste de questions concernant le projet de regroupement de la part du conseil municipal.

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier**

Que la Municipalité de Saint-Guy envoie une liste de questions concernant le projet de regroupement à Monsieur Denis Côté du MAMH

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 5. AFFAIRES NOUVELLES

##### 5.1 LETTRE ENREGISTRÉE

Une lettre enregistrée a été envoyée à chacun des élus de la part de la conseillère Madame Michéline Bérubé concernant la Municipalité de Saint-Guy ainsi que le maire. La lecture aux élus et aux citoyens présents a été faite. Une discussion a été faite entre les élus et la conseillère au sujet de ladite lettre qui mentionnait des propos et des accusations à discuter plus sérieusement.

##### 5.2 BIBLIOTHÈQUE

Le système informatique de la bibliothèque ne fonctionne pas. Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe va s'occuper d'appeler le Réseau Biblio pour régler le problème.

##### 5.3 RANG 4 – GRAIDER À CAUSE DE LA FORTE PLUIE

Un citoyen nous a mentionné que dû à la forte pluie des dernières semaines, il y a des trous qui se sont formés dans le Rang 4. Monsieur Bernard Paré, contremaître, va aller faire ses vérifications et il passera le graider si nécessaire.

##### 5.4 PÉPINE – LOUER OU ACHETER

La pépîne que la Municipalité possède est sur le point nous nous lâcher. Beaucoup de réparations seraient à faire, mais le moteur pourrait lâcher. Après plusieurs années d'utilisation, il est temps de regarder pour en acheter ou en louer une nouvelle. Monsieur Bernard Paré, contremaître, s'informerait auprès de divers fournisseurs pour savoir s'il est avantageux de louer ou d'acheter et effectuera les démarches pour en trouver une nouvelle.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Gilles Roussel, invite les citoyens à poser leurs questions.

Quelques questions sont posées dans la salle.

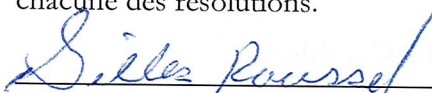
#### 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE


##### Résolution CM-2022-103-00



À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par la conseillère Madame Chantal Gauthier.

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

  
Gilles Roussel  
Maire

  
Alyson Lavoie  
Directrice générale adjointe

   
Maire DGA